



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Montréal 

Production

Direction et mot du président
Denis Boucher

Coordination, rédaction et mise en page
Arnaud Dufort

Conception infographique
Séverine Bardoux, Studio deSeve

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

978-2-7647-1959-6 – PDF français

Pour plus d’information :
Conseil du patrimoine de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
cpm@montreal.ca

Lexique

CPM : Conseil du patrimoine de Montréal

CJV : Comité Jacques-Viger

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT.....5

À PROPOS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL.....7

Structure organisationnelle et composition du CPM.....8

Mission et mandat du CPM.....11

LES 20 ANS D'IMPLICATION DU CONSEIL.....15

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2022.....25

CONSTATS, BONS COUPS ET RECOMMANDATIONS.....33

Patrimoine et usages contemporains.....34

Concertation et planification dans les projets en patrimoine.....35

Stratégies de communication.....37

Travaux aux infrastructures : bonification de l'espace public et mise en valeur du patrimoine37

ANNEXE.....39

Avis et commentaires émis en 2022.....40

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES.....45

Mot du président



C’est avec un grand sourire et une pile de documents sous le bras que Peter Jacobs m’a accueilli à la rencontre qui allait marquer symboliquement la fin de son engagement et le début du mien à la présidence du Conseil. Tant son sourire que ses documents m’accompagnent dans la réalisation de mon mandat. Ceci sans oublier les bons conseils, l’écoute, les constats judicieux et, surtout, la bienveillance de Peter Jacobs depuis cette première rencontre.

Comme c’est à moi que revient la tâche de signer ce rapport annuel, je profite de l’occasion pour souligner la contribution majeure de Peter Jacobs au Conseil du patrimoine de Montréal.

La marque de Peter Jacobs sur le Conseil du patrimoine de Montréal est nette et le bilan est impressionnant. Il a su faire progresser cette instance pour lui faire franchir avec honneur son 20e anniversaire. Je souligne au passage les analyses importantes menées sous sa présidence pour faire avancer les pratiques, à commencer par l’étude sur le façadisme. Je souligne également ses efforts menés pour consolider les ressources humaines dédiées au CPM; lequel peut désormais compter sur une équipe permanente solide et hautement compétente. Enfin, il faut reconnaître l’intelligence et la qualité des centaines d’avis formulés par le CPM et signés de Peter Jacobs. Il s’agit d’un legs parce que le CPM peut puiser dans cette vaste collection d’analyses une cohérence, une pertinence et, surtout, une valeur ajoutée qui rend chaque nouvel avis plus juste et plus riche encore. Ces avis portent la marque de Peter Jacobs à travers certaines lignes de pensées transversales qui lui sont particulièrement associées. Par exemple, cette idée que la ville doit être aménagée et adaptée à son climat et aux changements qui s’opèrent; une démonstration du caractère avant-gardiste de sa pensée. Celle-ci s’exprime également à travers cette vision d’un héritage culturel et naturel en symbiose, comme si le patrimoine est d’abord le maintien d’un dialogue fécond entre l’espace, la culture et l’humain.

Le recul précieux que nous procure ce bilan des 20 ans du CPM permet d’apprécier le travail mené en 2022, mais révèle également quelques pistes pour l’avenir. Le chantier du futur Plan d’urbanisme et de mobilité, qui prendra toute son ampleur en 2023, sera riche de perspectives pour planifier la protection du patrimoine comme un moteur du mouvement de transition écologique et un atout dans le développement local. L’année 2022 aura été importante pour le CPM, et ce tant en nombre de dossiers qu’en termes d’enjeux abordés.

La perspective que dégage également ce 20e anniversaire nous fait réaliser le recours de plus en plus fréquent au mot « valorisation » du patrimoine, témoignant d’une intention plus affirmée de communiquer davantage le bien-fondé et les effets positifs de celui-ci. C’est pourquoi le présent rapport intègre une section portant sur certains bons coups de l’année à valoriser.

Dans cet esprit, le rôle du CPM mérite d'être également communiqué davantage pour apprécier à sa juste valeur sa contribution à l'amélioration des projets et à la qualité de la ville en évolution. Le rôle du CPM doit également évoluer en fonction des défis et des attentes du conseil municipal. Déjà en 2022, la création du Comité consultatif en reconnaissance est venue modifier le mandat du CPM.

C'est dans cet esprit que je concluais mon propos en exposant ce qui m'est apparu comme les cinq principales qualités du CPM, sur lesquelles repose son travail au quotidien autant que les réflexions prospectives sur son avenir :

Son indépendance

L'analyse des dossiers est neutre et libre d'influences, se fait en toute impartialité, sans pressions extérieures ou intérêts autres que le patrimoine.

Son expérience

Ses 20 ans d'engagement et d'implication dans les domaines du patrimoine ont forgé sa pratique et une expérience riche ainsi qu'un savoir et une connaissance approfondis du territoire montréalais.

Son expertise

La grande compétence et la diversité des disciplines de ses membres, dont l'expertise reconnue est mise à contribution dans l'évaluation de dossiers de plus en plus variés.

Sa rigueur

La connaissance pointue des dossiers, l'apport académique des différents domaines d'applications et la maîtrise des principes de conservation du patrimoine, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage assurent une constance de jugement, une mémoire d'application et une amélioration continue de ses pratiques.

Son avant-gardisme

La contribution des milieux de la recherche par le biais des membres et par une veille sur les nouvelles pratiques permet de rester à l'affût des dernières avancées et découvertes et de jouer un rôle de précurseur dans l'application des approches et pratiques innovantes, au pays et à l'international.

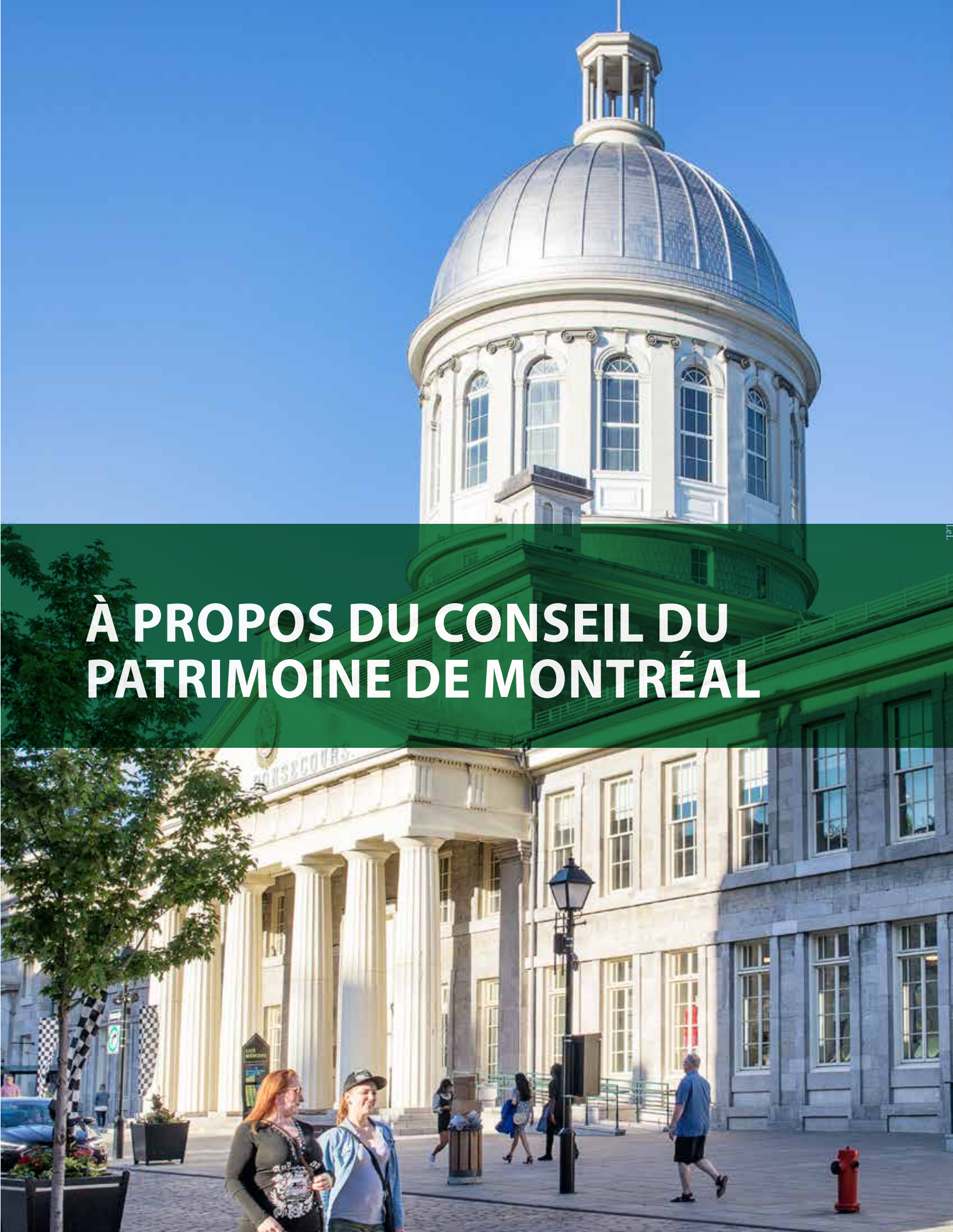
En terminant, je tiens sincèrement à remercier l'équipe permanente du CPM et l'ensemble de ses membres pour leur engagement envers le patrimoine montréalais.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher



À PROPOS DU CONSEIL DU
PATRIMOINE DE MONTRÉAL

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2022, la responsable politique du CPM a été Madame Ericka Alneus, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau et responsable de la culture et du patrimoine au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-président.e.s, ainsi que 2 à 5 membres suppléants, tous nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et des recommandations du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

Membres réguliers du CPM



Membres suppléants



Membres réguliers du CPM

Peter Jacobs

Membre et président sortant

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Membre et président depuis 2016, il a terminé son dernier mandat à la barre du CPM en décembre 2022.

Denis Boucher

Membre et président depuis décembre 2022

Historien, il est impliqué en patrimoine culturel depuis 25 ans comme expert, conseiller stratégique, communicateur, enseignant et porteur de projets.

Cécile Baird

Membre et vice-présidente sortante

Architecte, elle fonde son propre bureau en 2014 où elle réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Elle est membre depuis 2015 et vice-présidente depuis 2020.

Martin Drouin

Vice-président

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), Martin Drouin est formé en histoire et en études urbaines. Il est membre du Conseil depuis 2018 et a été nommé à la vice-présidence en 2021.

Madeleine Demers

Membre

Architecte et urbaniste, Madeleine Demers compte 40 ans d'expérience professionnelle dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis septembre 2018.

John Diodati

Membre

Architecte et associé principal chez EVOQ Architecture, John Diodati oeuvre depuis plus de 30 ans dans le domaine de la conservation du patrimoine. John Diodati a été nommé membre du Conseil en 2021.

Daniel Durand

Membre

Architecte associé de la firme DFS inc. architecture & design, il cumule plus de 30 ans d'expérience au Québec auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Nommé membre suppléant en 2018, il est membre régulier depuis 2021.

Christophe-Hubert Joncas

Membre

Urbaniste, il a participé à la réalisation de plusieurs études patrimoniales, de caractérisations urbaine et paysagère et de stratégies d'accompagnement en urbanisme à Montréal et au Québec, de même qu'à l'élaboration de plusieurs planifications de sites à des fins publiques, résidentielles et commerciales. Christophe-Hubert Joncas a été nommé membre du Conseil en septembre 2021.

Audrey Monty

Membre

Architecte associée du bureau Provencher_Roy à Montréal, elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Audrey Monty est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018 et membre régulière depuis février 2020.

Ève Wertheimer

Membre

Architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes, elle oeuvre depuis les 20 dernières à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ève Wertheimer est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Membres suppléants

Basel Abbara

Membre suppléant

Architecte spécialisé en conservation du patrimoine, il a œuvré pour plusieurs firmes canadiennes et internationales. Membre de l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine, il a acquis une expertise en réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux. Basel Abbara a été nommé membre suppléant du Conseil en novembre 2021.

Mira Haidar

Membre suppléante

Architecte paysagiste spécialisée en conservation du patrimoine chez Vlan Paysages, elle est aussi chargée de cours et enseigne dans les ateliers de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Mira Haidar a été nommée membre suppléante en 2021.

Cornelia Garbe

Membre suppléante

Écologiste forestière de formation, elle s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité et de sa perte sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.

Christian Gates St-Pierre

Membre suppléant

Archéologue, il a œuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie et est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.

Les changements en 2022

L'année 2022 a été marquée par la fin du mandat à titre de président de Peter Jacobs, qui occupait le poste depuis six ans. Un processus d'appel de candidatures fut lancé au mois de septembre pour culminer, le 19 décembre 2022, avec la nomination par le conseil municipal de M. Denis Boucher, historien, à titre de président pour un premier mandat de trois ans. Dans cette foulée, Ève Wertheimer fut nommé vice-présidente en remplacement de Cécile Baird, dont on a également souligné le départ en cette fin d'année. Mira Haidar fut également nommée à titre de membre régulière.

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de quatre personnes affectées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien au CPM fait partie du Service du greffe.

Trois professionnel.le.s, conseiller.ère.s en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail : Myriam St-Denis, urbaniste, Julie St-Onge, historienne spécialisée en patrimoine et Arnaud Dufort, formé en histoire de l'art et de l'architecture avec un profil en conservation. L'équipe compte également sur Geneviève Gagnon, qui assure le secrétariat de la permanence des instances.

MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Constitué formellement en 2002, il a débuté ses activités en février 2003. À l'image des diverses facettes qui composent le patrimoine, il est composé de professionnels et d'experts extérieurs à la Ville, dans les domaines de l'architecture de paysage, l'architecture, l'écologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable.

Mandat

Le rôle du CPM est de formuler des avis et d'émettre des commentaires et des recommandations aux personnes élues du conseil municipal ou des conseils d'arrondissements afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur des projets qui concernent des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Plaçant le respect des valeurs patrimoniales au cœur de son analyse des projets, le CPM conseille la Ville en toute impartialité et objectivité. L'année 2022 a vu un changement dans le mandat du CPM avec la mise sur pied du nouveau Comité consultatif en reconnaissance, maintenant responsable d'émettre des avis sur les projets d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, tels qu'un personnage, un événement ou un lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

En vertu de son règlement, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :



Modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.



Tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC.



Tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC.



Tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC.



Tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telles une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC.



Tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville.



Tout projet de démolition visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :

- la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.
- la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC.



Tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC.



Tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

Les notices biographiques complètes sont disponibles sur le site web du CPM: ville.montreal.qc.ca/cpm

De plus, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu.

Le CPM exerce également notamment les fonctions suivantes :

- 

Il conseille et donne son avis écrit au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d’arrondissement, à la demande de ces derniers ou de leur représentant autorisé, sur les services et les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- 

Il fournit, **de sa propre initiative** ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- 

il recommande au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d’arrondissement que des études, des inventaires et des recherches relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine soient effectuées.
- 

Il s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.
- 

Il contribue à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique du patrimoine de la Ville.
- 

Il reçoit et entend les représentations de toute personne intéressée relativement à un avis de motion de règlement de citation d'un bien patrimonial ou une demande de désignation de paysage culturel patrimonial.

Comité mixte

Depuis 2012, le CPM se réunit avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d’un comité mixte afin d’étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L’avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

Fonctionnement et types d'avis

Les projets devant obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville et des représentants externes qui le proposent ou le conçoivent. Après la présentation du projet et la discussion subséquente, le CPM consigne ses recommandations et commentaires dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux types : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu’il est appelé à examiner un projet à une étape préliminaire de son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Cela permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d’obtenir un avis.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d’un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux Arrondissements ou aux services centraux à propos d’interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l’avis préliminaire, le commentaire n’est jamais rendu public.

Le règlement complet du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat : ville.montreal.qc.ca/cpm

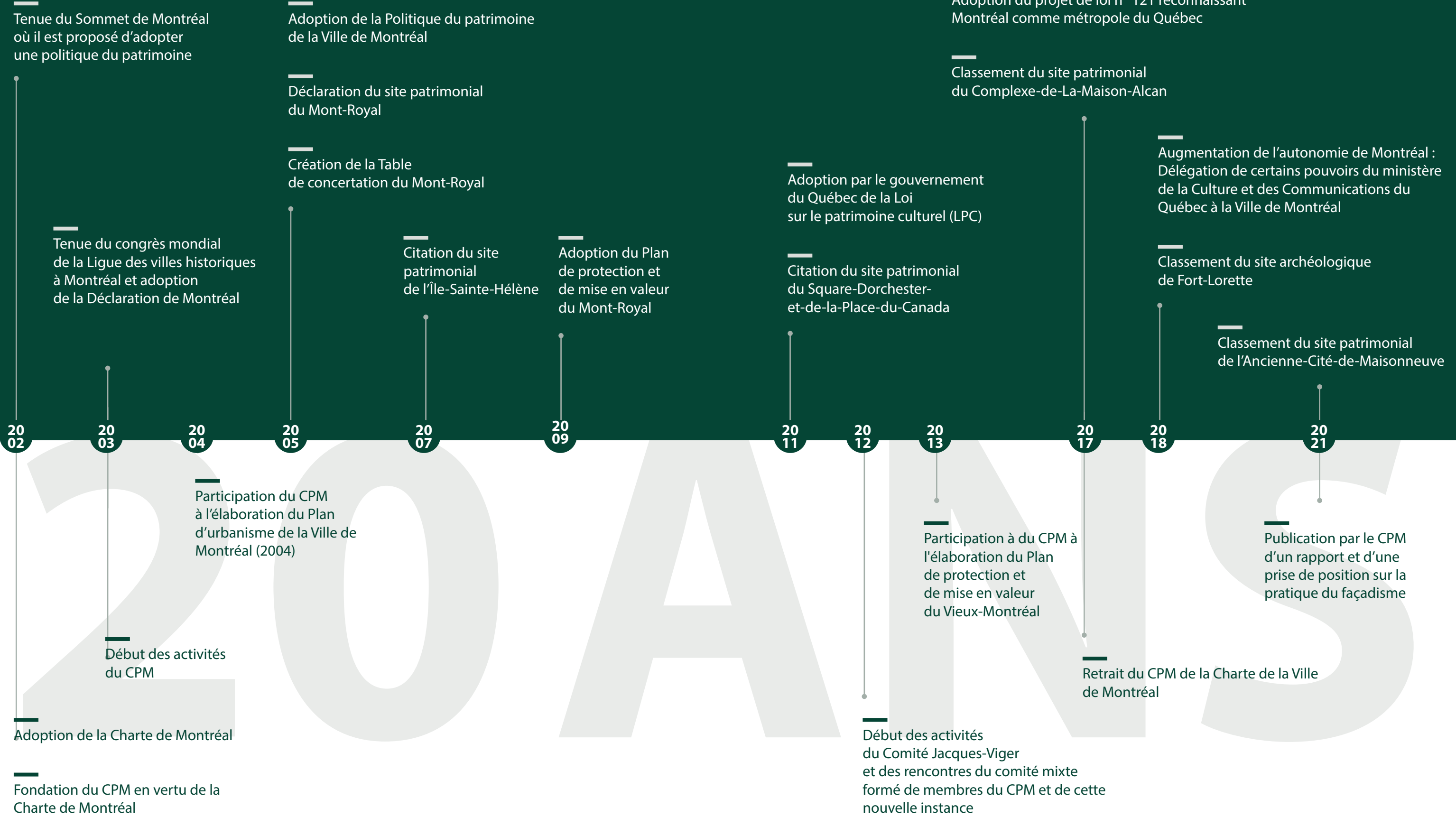
Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Mesure de citation entreprise par la Ville, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)	●	
Modification au Plan d’urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (paragraphe 1, 2, 3 et 5 du premier alinéa) et visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la LPC (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d’une caractéristique architecturale d’un bâtiment patrimonial cité ou d’un bâtiment situé dans un site patrimonial classé (sauf si l’intervention vise à conserver l’apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d’origine, ou sauf si l’intervention doit être autorisée par la ministre conformément à la LPC)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d’un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré ou une aire de protection (sauf si l'intervention doit être autorisée par la ministre conformément à la LPC)	●	
Projet d’aménagement et de réaménagement du domaine public, telles une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé	●	
Projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d’intérêt patrimonial par la Direction de l’urbanisme (sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d’origine ou issus d’une période marquante dans l’histoire du bâtiment) ⁹	●	
Projet de destruction de tout ou partie d’un document ou d’un objet patrimonial cité	●	



LES 20 ANS D'IMPLICATION DU CONSEIL

Quelques jalons dans la protection du patrimoine montréalais
et dans l'histoire du CPM



L'année 2022 a marqué le vingtième anniversaire de la fondation du Conseil du patrimoine de Montréal, constitué en 2002. Pour l'occasion s'est tenue à l'hôtel de ville une cérémonie soulignant cet anniversaire ainsi que le dixième anniversaire du Comité Jacques-Viger.

Pour l'occasion, toutes celles et tous ceux qui ont siégé ou qui siègent actuellement au sein du Conseil étaient conviés par les responsables politiques du CPM et du CJV, soit Mme Ericka Alneus (CPM), responsable de la culture et du patrimoine, et M. Robert Beaudry (CJV), responsable de l'urbanisme, de la participation citoyenne et de la démocratie. Suivant une prise de parole de la part des personnes élues, ce fut au tour de M. Peter Jacobs, président sortant du CPM, de revenir dans un discours sur son parcours de six ans à titre de président et dont le mandat a pris fin en décembre 2022. M. Jacobs fut également invité à signer le livre d'or de la Ville.

Cette section du rapport d'activités souhaite revenir brièvement sur les vingt ans d'activités du Conseil.



Au centre, M. Peter Jacobs accompagné par M. Robert Beaudry, à gauche, ainsi que Mme Ericka Alneus, à droite.

DEPUIS **20** ANS

PRODUCTION
DE PLUS DE
1200
AVIS ET COMMENTAIRES

PARTICIPATION
À L'ÉLABORATION
DE DOCUMENTS
DE GRANDE IMPORTANCE

TENUE DE
326
RÉUNIONS DU CPM

105
DU COMITÉ MIXTE

=
431
RÉUNIONS

53 MEMBRES
DEPUIS LE DÉBUT

ORGANISATION DE **8**
COLLOQUES ANNUELS

5 PRÉSIDENT.E.S

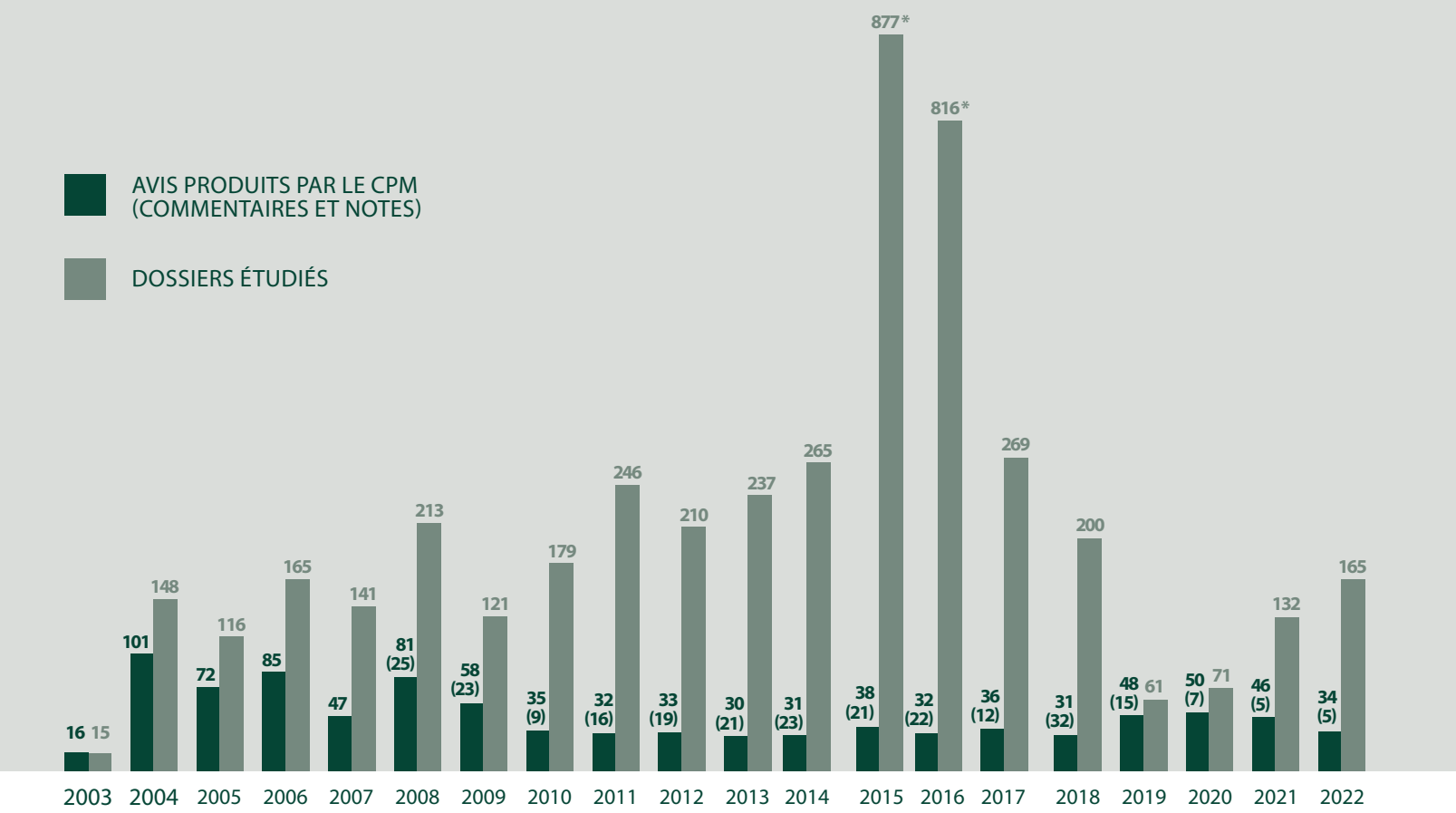


Les premiers membres du CPM aux débuts des activités en 2003. De gauche à droite: Gilles Garand, Phyllis Lambert, Pierre Bibeau, Louise Letocha, Raouf Boutros, France Vanlaethem, Mehdi Ghafouri, Ewa Bieniecka, Susan Bronson, Jacques Lecours, Sylvie Dufresne,



Signature du livre d'or par le président Jacques Lachapelle à l'occasion des 10 ans du CPM.

Évolution du nombre de dossiers étudiés par le CPM depuis sa fondation



Historique des présidentes et présidents du Conseil du patrimoine de Montréal

2003-2007	Louise Letocha
2007-2012	Marie Lessard
2012-2015	Jacques Lachapelle
2016-2022	Peter Jacobs
2022 -	Denis Boucher

* Ce nombre inclut l'ensemble des dossiers soumis aux comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, de même que des dossiers à la pièce concernant des immeubles ou sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel au sein d'autres arrondissements. Le CPM analyse succinctement ces dossiers en vertu du Règlement de délégation aux Arrondissements (02-002), qui précise que le CPM doit être informée de toutes demandes de permis ou de certificats relatifs à un bâtiment ou site protégé par la LPC.

20 ans de colloques

Le règlement du Conseil du patrimoine de Montréal lui permet d'organiser et de tenir des colloques, ce qu'il a fait à huit reprises depuis sa fondation en 2002. Voici un bref aperçu de ces événements.

2008

L'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine

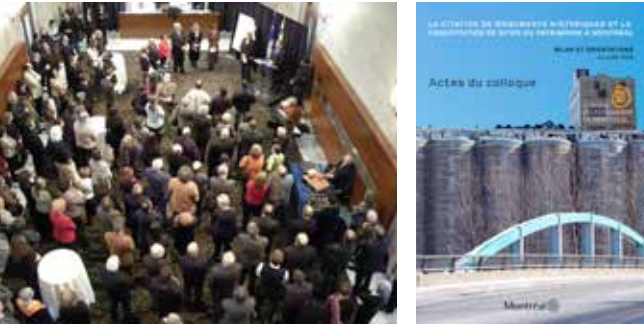
Pour souligner son 5e anniversaire, le Conseil du patrimoine de Montréal a tenu le 18 avril, Journée internationale des monuments et des sites, une rencontre qui a permis d'alimenter les réflexions sur les outils de connaissance et les moyens d'intervention à parfaire ou à développer en matière de patrimoine.



2009

La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations

Après le vif succès remporté en 2008 avec son premier colloque, le Conseil a décidé de transformer cette initiative en tradition. Il invitait le 12 juin 2009 ses principaux partenaires à une seconde journée d'échange sur le thème de la citation de monuments historiques et de la constitution de sites du patrimoine à Montréal.



2010

Le patrimoine dans les quartiers en transformation : enjeux, outils

Le thème du patrimoine dans les quartiers en transformation a été retenu pour souligner les 20 ans de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM). Il s'agissait de la troisième édition de ce colloque annuel, que le Conseil organise en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville (BPTE).



2011

Le patrimoine naturel à l'honneur

Le Conseil du patrimoine de Montréal tenait le 10 juin 2011 son quatrième colloque annuel sous le titre Conservation du patrimoine naturel en milieu urbain : outils et actions. Ce thème revêtait un intérêt tout particulier en 2011 car Montréal était, du 22 au 26 août, la première ville nordique hôte du Sommet Mondial Écocité 2011, la neuvième édition de cet événement international.



2012

Dix ans après les fusions, un nouveau cadre pour la conservation du patrimoine à Montréal

Le cinquième colloque annuel du CPM a fait le point sur les implications de la Loi sur le patrimoine culturel qui est entrée en vigueur quelques mois après l'événement, remplaçant la Loi sur les biens culturels. Il a également été l'occasion d'échanger sur le processus menant à la réalisation d'un énoncé d'intérêt patrimonial en utilisant l'exemple du parc La Fontaine et de présenter des projets urbains ayant bénéficié de la démarche et de l'énoncé produit.



2014

Protéger le patrimoine des quartiers

Le Conseil du patrimoine de Montréal tenait le 17 octobre 2014 son septième colloque annuel, sous le thème Protéger le patrimoine des quartiers : nouvelles approches, autres outils et expériences d'ailleurs.



2013

Le point sur la ville et le patrimoine collectif

Le Conseil du patrimoine de Montréal clôturait le 8 novembre 2013 les célébrations entourant son 10e anniversaire alors qu'il tenait son sixième colloque annuel sous le titre La Ville et le patrimoine collectif.



2018

Patrimoine et innovation, un tandem gagnant

Le 16 février 2018 a eu lieu le 8e colloque du Conseil du patrimoine de Montréal. Ayant pour thème Patrimoine et innovation, un tandem gagnant, il a réuni une centaine d'employés des arrondissements et services centraux de la Ville.



Et dans 20 ans?

En novembre 2022, le président sortant du Conseil du patrimoine de Montréal, Peter Jacobs, s'est prêté à un exercice prospectif à l'invitation d'Héritage Montréal. Sous la forme d'une table ronde, le propos visait à entrevoir l'avenir du CPM et de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Nous croyons fort à propos de résumer ici les constats dégagés sur quatre phénomènes susceptibles d'influencer le Conseil du patrimoine d'ici 20 ans. Voici les pistes identifiées par M. Jacobs :

Une transformation technologique

À l'heure actuelle, plusieurs pays demandent aux musées de rapatrier leurs objets patrimoniaux à l'exemple des marbres grecs d'Elgin en Angleterre. Roger Michel, directeur général de l'Institut d'archéologie numérique, propose de les reproduire de manière exacte par impression 3D afin de pouvoir les retourner au lieu d'origine à Athènes, tout en gardant une « copie » exacte à Londres. La stratégie pose le défi philosophique de l'authenticité du patrimoine, car on se demande si les copies sont des substituts satisfaisants, voire supérieurs, aux biens originaux ? Si égales ou supérieures, de nouvelles pistes intéressantes s'ouvrent quant aux stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Une transformation sociale : de l'objet à la personne

Faut-il que la problématique et les enjeux du patrimoine soient toujours centrés sur l'objet ou plutôt sur l'individu ou la communauté? L'intégration de l'enjeu de bien-être à l'évaluation du patrimoine ajoute un aspect intéressant aux critères économiques et urbanistiques des valeurs portant sur le tissu social des communautés. Ne faut-il pas tenir compte des qualités intrinsèques du patrimoine, y compris sa diversité et son accessibilité à travers l'espace et le temps? Ne serait-il pas possible que l'impact social des actions patrimoniales puisse améliorer la qualité de vie, le sens d'appartenance, le poids de l'individu et l'engagement communautaire?

Une transformation juridique

C'est en février 2021 qu'un statut juridique a été accordé à la rivière Magpie, mondialement connue pour sa qualité de rafting en eau vive, par des résolutions conjointes de la municipalité de Minganie et de la communauté innue d'Ekuanitshit. Le statut juridique sert de nouvelle arme quant à la conservation de son état naturel. Des résolutions ont accordé à la rivière le droit de conserver sa biodiversité, de couler librement le long de son parcours et d'être représentée par un « gardien ou gardienne » chargé d'agir au nom de la rivière. Cela signifie que la rivière pourrait poursuivre Hydro-Québec, par exemple, afin d'éviter sa transformation en pouvoir électrique. Imaginez l'impact d'un tel cadre légal accordé au fleuve Saint-Laurent, à la rivière des Mille-Îles et aux ruisseaux et terres humides à travers l'île de Montréal. La reconstitution de nos rivières et ruisseaux d'autrefois, la réalisation de fermes urbaines sur terre et sur toits, l'augmentation de la biodiversité et le bien-être des paysages en général seraient à l'ordre du jour. Bien qu'il faille conserver et valoriser notre patrimoine actuel, il faut aussi le concevoir pour l'avenir.

Une transformation des processus décisionnels

Le présent exercice nous amène à réfléchir à la dynamique des rapports qu'entretiennent les citoyens et décideurs à Montréal. Notons qu'à travers les trois modèles de rapports actuels, à savoir la concertation, la consultation et le conseil, le pouvoir décisionnel demeure celui des élus. Alors, quelle forme de démocratie d'ici vingt ans, quel avenir à prévoir pour le parc des composantes matérielles et immatérielles du patrimoine montréalais?

Il nous faut trouver des stratégies qui vont mieux arrimer les paliers décisionnels entre eux notamment dans le contexte de la requalification des ensembles urbains comme le secteur Bridge-Bonaventure, les infrastructures comme le réseau du métro ou le boulevard Métropolitain. Il faut aussi instaurer, à la suite de la réalisation des projets, une évaluation rétroactive afin de mieux apprécier comment le projet a tenu la route. Un processus plus costaud de suivi non seulement des initiateurs, mais également des utilisateurs serait alors souhaitable.



LES ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2022

LES TYPES DE DOSSIERS PRÉSENTÉS AU CPM

Le mandat du Conseil du patrimoine de Montréal l’amène à se prononcer et à émettre des avis sur plusieurs types de projets ou interventions en lien avec le patrimoine et ce, partout sur le territoire de la ville. Dans cette section, on y trouve un survol des types de dossiers présentés pour avis au CPM.

Le réaménagement du domaine public dans des sites patrimoniaux

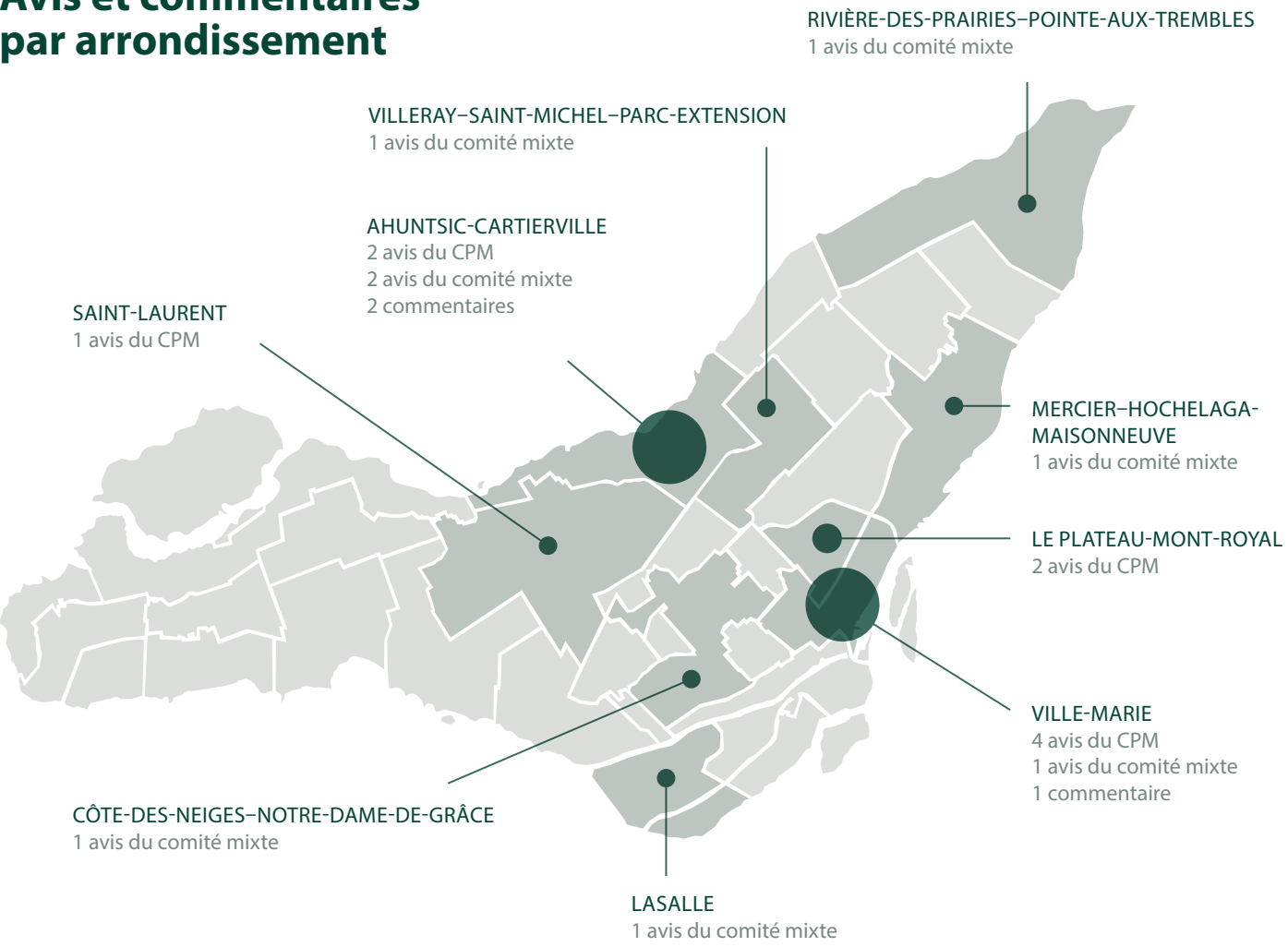
En vertu de son règlement, le CPM doit obligatoirement se prononcer sur les projets de réaménagement du domaine public prévus dans un site patrimonial cité, classé ou déclaré, ou encore dans une aire de protection liée à un immeuble patrimonial protégé. Le CPM considère comme faisant partie du domaine public les rues, places publiques ainsi que les parcs. Les demandes liées à cette obligation réglementaire sont celles qui ont le plus occupé le Conseil en 2022, avec 16 de ses 26 avis émis portant sur la question. Les demandes traitées en 2022 ont principalement touché trois sites patrimoniaux : le site patrimonial du Mont-Royal, le site patrimonial de Montréal – mieux connu sous son appellation du Vieux-Montréal – ainsi que le site patrimonial de l’Île-Sainte-Hélène. Voici un survol des dossiers de réaménagement du domaine public dans des sites patrimoniaux qui ont été présentés au CPM en 2022.



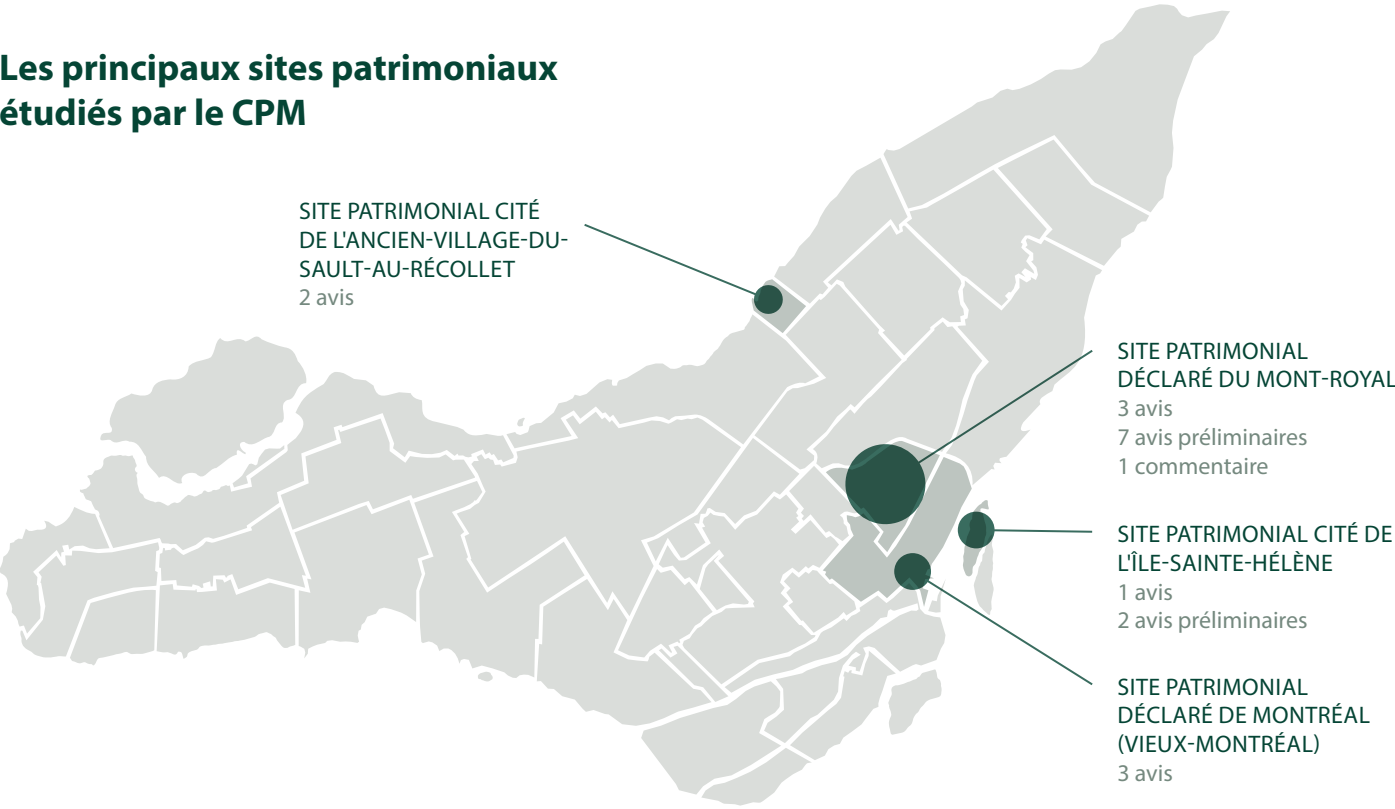
Le territoire ayant le plus retenu l’attention du CPM en 2022 est celui du mont Royal, dont le site patrimonial couvre non seulement la montagne mais également ses abords dans trois arrondissements, soit ceux de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal. 11 des 26 avis produits par le CPM en 2022 ont touché des projets de réaménagement du domaine public dans le site patrimonial du Mont-Royal. La nature de ces projets a varié de l’aménagement d’un nouveau parc de quartier à l’angle des avenues du Parc et des Pins à des travaux de réhabilitation d’équipements publics d’envergure et dont l’élaboration se poursuivra en 2023.

Le CPM a également poursuivi en 2022 sa collaboration, via l’arrondissement de Ville-Marie, avec la Société du parc Jean-Drapeau. Le CPM est sollicité pour émettre des avis sur certains projets qui découlent du Plan directeur de conservation, d’aménagement et de développement 2020-2030 adopté par la Société du parc Jean-Drapeau et qui sont obligatoires selon le règlement du CPM puisqu’une partie du parc est situé dans les limites du site patrimonial de l’Île-Sainte-Hélène. En 2022, le CPM a notamment émis un avis sur le projet de réhabilitation du secteur de la plaine des Jeux et de son boisé; un projet visant la réappropriation de cet espace gazonné par la population. Dans cet avis, le CPM a salué la démarche exemplaire des requérants quant à l’aménagement du paysage de ce secteur qui lui restitue son attrait antérieur et qui conserve habilement son patrimoine. Toujours dans le secteur du site patrimonial de l’Île-Sainte-Hélène, le CPM a également étudié les versions préliminaires du réaménagement de deux autres secteurs du parc Jean-Drapeau, dont l’élaboration se poursuivra en 2023 et qui fera l’objet d’avis ultérieurement.

Avis et commentaires par arrondissement



Les principaux sites patrimoniaux étudiés par le CPM



Les statistiques de l’année 2022

RÉUNIONS DU CPM

15

RÉUNIONS
DU COMITÉ MIXTE

8

TOTAL DE RÉUNIONS

23

LES REQUÉRANTS DES AVIS
PRODUITS PAR LE CPM ET LE
COMITÉ MIXTE

• ARRONDISSEMENTS

18 AVIS

• SERVICES CENTRAUX

16 AVIS

AVIS DU CPM

26

AVIS DU COMITÉ MIXTE

8

COMMENTAIRES

5

TOTAL D’AVIS
ET COMMENTAIRES

39

LES AVIS DU CPM

13 AVIS

13 AVIS PRÉLIMINAIRES

LES AVIS DU COMITÉ MIXTE

6 AVIS

2 AVIS PRÉLIMINAIRES

DOSSIERS TRANSMIS
À TITRE INFORMATIF
EN VERTU DU RÈGLEMENT
DE DÉLÉGATION AUX
ARRONDISSEMENTS

88

Le bâti

Si le CPM, en vertu de son règlement, émet obligatoirement des avis sur tout projet de réaménagement du domaine public dans des sites patrimoniaux, il doit également analyser certains aspects du patrimoine bâti qui se trouve à l’intérieur de ces sites. Le CPM étudie notamment obligatoirement tout projet comportant la démolition de plus de 40%¹ du volume hors-sol d’un bâtiment situé dans un site patrimonial cité, déclaré ou dans une aire de protection ou encore tout projet qui implique la transformation ou le retrait d’une caractéristique architecturale d’un bâtiment cité ou qui se trouve dans un site classé ou une aire de protection. Il peut également être appelé à donner des avis à la demande des services centraux et des arrondissements et ce, même si un projet ne doit pas obligatoirement être analysé. Dans cette section, on retrouve un bref survol des types de dossiers en lien avec le patrimoine bâti qui ont été présentés au CPM en 2022.

Dans le site patrimonial déclaré de Montréal (le Vieux-Montréal)

Dans le Vieux-Montréal, le CPM a notamment été appelé à commenter des projets d’agrandissement de bâtiments existants, à la demande de la division du patrimoine du Service de l’urbanisme et de la mobilité. Une de ces demandes visait l’ajout d’une terrasse et de certains équipements sur le toit d’un hôtel situé au **204, place d’Youville** (à droite) et donnant directement sur cette place importante dans l’histoire de Montréal. Le CPM a donné un avis favorable à cette demande jugeant que la construction proposée, bien que visible, ne nuit pas au respect des valeurs patrimoniales. Il a toutefois rappelé l’importance de réaliser des travaux discrets et subordonnés aux valeurs patrimoniales de l’endroit. A contrario, le CPM a également analysé un autre projet d’ajout résidentiel dont l’insertion n’était pas aussi harmonieuse à son contexte, et ce dans un lieu tout aussi important du Vieux-Montréal, soit l’intersection des rues Bonsecours et de la Commune. La nature du projet a depuis changé.

¹ Le CPM n’étudie pas obligatoirement les projets de démolition totale ou encore ceux devant faire l’objet d’une autorisation du ministre de la Culture et des Communications.

Dans le site patrimonial du Mont-Royal

Sur la montagne, le CPM a eu le plaisir de collaborer de nouveau avec le Service de l’eau ainsi que ses partenaires dans le projet de réhabilitation de la station de pompage McTavish, dont l’élaboration est prévue en différentes phases et sur un long échéancier. Les requérants sont venus présenter, pour avis préliminaire, l’avancement de leur réflexion concernant la phase 2 de ces grands travaux. Toujours dans les limites du site patrimonial, le CPM a également étudié des travaux de nature plus technique qui ont dû lui être présentés compte tenu qu’il s’agissait de travaux de réaménagement du domaine public dans un site patrimonial. En 2022, le CPM a notamment pu analyser le projet de restauration et de prolongement de l’escalier Camillien-Houde, visant à redonner les qualités initiales à cet important lieu d’accès au Mont-Royal. Dans son avis, le CPM dit voir d’un bon œil la réalisation de ce projet qui favorise la protection du patrimoine naturel, l’équilibre écologique et l’accès à la montagne.



Dans le Sault-au-Récollet

Dans ce secteur patrimonial de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la question des démolitions a retenu l'attention du CPM. En effet, il a étudié de nouveau le projet de démolition du bâtiment sis au 2547-2549, boulevard Gouin Est. Cette résidence détachée de deux étages et deux logements, construite entre 1907 et 1913, a été grandement modifiée depuis sa construction. Vacante depuis 2011, elle présente des enjeux de nuisance pour le secteur. Ce bâtiment avait déjà fait l'objet d'avis du CPM, mais le projet de remplacement n'était pas jugé satisfaisant de par sa mauvaise insertion dans le secteur. Un projet de remplacement n'a pas été présenté dans le cadre de la demande faite en 2022, mais le CPM a indiqué vouloir en prendre connaissance lors d'une séance pour avis formel.

Dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène

Dans les limites du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, le CPM a également analysé la composante bâtie du projet de réhabilitation du secteur de la plaine des Jeux du parc Jean-Drapeau qui propose notamment la transformation du chalet afin d'en faire un espace ouvert et accessible. Alors qu'il souscrit tout à fait à la requalification de cet espace sous-utilisé, il se désole tout de même de la perte d'éléments caractéristiques de l'ancien chalet, notamment suite au percement de fenêtres sur sa grande toiture. Il remarque ici le défi d'offrir une vocation contemporaine à des bâtiments patrimoniaux, un enjeu auquel a été exposé le CPM tout au long de l'année et dont une section de ce rapport en fait l'analyse.

Ailleurs à Montréal

Le CPM a également étudié cette question en étudiant à nouveau le projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, situé au 13, avenue Strathyre. Bien qu'il s'agisse d'un projet sur lequel le CPM s'est déjà prononcé à plusieurs reprises, il a dû analyser le projet de nouveau en vertu de la nouvelle mouture de ce dernier qui implique désormais la démolition de plus de 40% du volume hors-sol de l'ancien bâtiment.

Réunions du CPM et du comité mixte:

2022 : 23
2021 : 33
2020 : 31
2019 : 35
2018 : 28

Avis du CPM et du comité mixte :

2022 : 34
2021: 46
2020: 50
2019: 48
2018: 31

Commentaires du CPM et du comité mixte :

2022 : 5
2021: 5
2020: 7
2019: 16
2018: 32

Les activités du comité mixte

En 2022, le comité mixte s'est réuni à huit reprises, donnant lieu à l'émission de huit avis dont deux préliminaires. Voici un survol des avis émis conjointement par ces instances, dont la nature diffère grandement.

Les projets qui retiennent de facto l'attention du comité mixte sont ceux qui nécessitent une modification au Plan d'urbanisme. En 2022, ce fut notamment le cas dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, visé par un projet de revitalisation et de densification. Bien qu'il salue la volonté de l'Arrondissement de revitaliser ce secteur et qu'il reconnaisse les défis que posent cette démarche dont les objectifs sont louables, il a émis certaines préoccupations quant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Il a dit craindre que le volume et la hauteur des bâtiments du projet, pouvant aller jusqu'à six étages, nuisent au caractère villageois sur lequel repose la valeur patrimoniale du lieu. Ce projet nécessite également la démolition de certains bâtiments commerciaux ainsi que le remembrement du parcellaire, dont la division est aussi un élément caractéristique de sa valeur patrimoniale. Ayant néanmoins émis un avis favorable au projet en raison du besoin de développement du secteur, il souhaite que ce dernier soit ancré de manière fine et cohérente avec son contexte.

Le comité mixte a également étudié le projet de transformation de la résidence des Soeurs de la Providence afin d'en faire le Centre culturel et communautaire de Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le comité mixte a vu de manière positive l'acquisition de l'immeuble par la Ville, soulignant qu'il s'agissait d'une opportunité de réaliser un projet de grande qualité et d'agir de façon exemplaire à titre de propriétaire et de gestionnaire d'immeubles.

Le règlement de délégation aux arrondissements

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) et de son propre règlement, le Conseil du patrimoine de Montréal doit être informé de toute demande de permis touchant un immeuble patrimonial ou encore situé dans les limites d'un site patrimonial. S'il ne doit pas obligatoirement émettre des avis sur ces permis, il doit tout de même en être informé et les dossiers doivent être analysés par les conseillers et conseillères en aménagement de la permanence ainsi que la présidence du CPM. Suite à cette analyse, le conseil peut décider de voir les projets pour avis formels.

En 2022, le Conseil du patrimoine de Montréal a été informé de 88 de ces demandes, transmises en grande majorité par l'arrondissement de Ville-Marie (60 dossiers), de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (21 demandes) et d'Ahuntsic-Cartierville (7 dossiers). Ces demandes correspondent à des bâtiments situés en grande partie dans les sites patrimoniaux du Mont-Royal, de l'Île-Sainte-Hélène, du Vieux-Montréal et de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Cette année, le CPM s'est notamment prévalu de cette disposition pour analyser un projet d'agrandissement de la maison située au 1947, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. S'agissant d'un projet d'ajout contemporain à l'une des plus anciennes maisons de Montréal et estimant l'intervention importante, le CPM jugeait pertinent de s'y pencher via l'émission d'un avis formel. Il est question de ce projet plus en profondeur plus loin dans ce rapport d'activités.

Le CPM peut également choisir de se prononcer sur les projets qui lui sont transmis en vertu de ce règlement via des commentaires ou des notes. Un commentaire peut être demandé au Conseil du patrimoine de Montréal par les requérants ou encore produit de sa propre initiative. En 2022, le CPM a émis 5 commentaires, dont un de son propre chef afin d'encourager et d'offrir son soutien dans la poursuite du projet de réhabilitation de l'ancienne brasserie Molson sur la rue Notre-Dame Est.

**CONSTATS, BONS COUPS ET
RECOMMANDATIONS**



En analysant l'ensemble des dossiers présentés en 2022, il a été possible de dégager certains constats et pistes de réflexion à propos desquels le CPM souhaite formuler certaines recommandations.

Patrimoine et usages contemporains

L'année 2022 a notamment été marquée par la présentation de plusieurs projets visant à ajouter des éléments contemporains à des immeubles patrimoniaux ou encore à leur adjoindre des vocations contemporaines. L'analyse de ces dossiers a fait émerger la complexité de cette pratique qui, la plupart du temps, vient de la volonté louable de créer et d'offrir de nouveaux espaces. Elle démontre également le soin avec lequel doivent être planifiées et réalisées les interventions sur l'existant afin de conserver et de mettre en valeur autant que possible ses éléments caractéristiques. Voici quelques exemples analysés cette année de cette question au coeur des préoccupations patrimoniales contemporaines.

Le **chalet de la plaine des Jeux** (en haut à droite), situé dans le parc Jean-Drapeau et dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, a fait l'objet d'un projet de réhabilitation. Comme on souhaite réhabiliter et ouvrir cet endroit alors inaccessible au public, des travaux d'envergure sont nécessaires. En effet, plusieurs modifications apparentes sont apportées aux éléments caractéristiques du bâtiment et diminuent significativement le haut degré d'authenticité que possède le chalet construit dans les années 1960. Alors que le CPM comprend l'importance et souscrit pleinement à la volonté d'offrir aux citoyens des espaces neufs, ouverts et accessibles, il estime que l'interventionnisme de certaines propositions architecturales va à l'encontre des principes en conservation du patrimoine. Il favorise des interventions subordonnées aux valeurs et éléments caractéristiques. Dans son avis sur ce projet, le CPM recommande principalement de rendre les interventions découlant de cette nouvelle programmation le moins visibles possible, du moins à partir des principaux points de vue de la plaine des Jeux. Il recommande également d'éviter de percer inutilement le bâtiment en utilisant des ouvertures déjà présentes.



Pour le CPM, la réussite de ces projets d'insertions contemporaines passe par une compréhension fine du bâtiment ou du site à l'étude, qui peut prendre la forme d'une étude historique ou encore d'un plan de conservation ayant identifié les éléments caractéristiques à conserver et à mettre en valeur.

Une démarche rigoureuse et sensible est ainsi de mise lorsque l'on intervient sur des bâtiments patrimoniaux d'exception. En 2022, ce fut le cas du projet d'agrandissement de la **maison François-Dagenais père** (en bas), située dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Achensic-Cartierville. Construite entre 1770 et 1774, cette maison est l'une des plus anciennes sur le territoire de la Ville de Montréal. Dans l'avis formulé à propos de cette intervention contemporaine, le CPM a souligné que l'agrandissement lui paraissait fort bien intégré à son contexte et subordonné à la maison ancienne, maximisant sa mise en valeur.



Il a été également question dans les médias d'un bon coup de l'année 2022 selon le CPM, alors que franchissait une étape importante le projet des résidences Sainte-Émélie, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Voici ce qu'en avait à dire le journal Métro en avril 2022 : [consulter l'article ici](#).

Ce projet, visant la transformation de l'ancien **couvent Sainte-Émélie** (en bas et à droite) et la construction d'un nouveau bâtiment à l'arrière, comprend un volet d'habitation, l'aménagement d'un Centre de la petite enfance (CPE) ainsi que des espaces communautaires et administratifs destinés à recevoir les bureaux d'un organisme populaire. Ce projet fut présenté à trois reprises au comité mixte en 2021 et en 2022 compte tenu qu'une modification au Plan d'urbanisme est nécessaire à la réalisation du projet et que des questions relatives à la conservation du bâtiment restaient en suspens.

En effet, l'un des aspects sensibles de la proposition architecturale était celui de la bonne insertion des éléments contemporains, notamment le nouveau bâtiment à l'arrière, à l'ensemble conventuel. Comme le comité mixte l'avait recommandé, le projet a bénéficié de l'expertise d'une spécialiste du patrimoine, avec pour résultat qu'il s'est bonifié de manière considérable au point de servir d'exemple de l'approche à favoriser pour les projets de réhabilitation d'ensembles conventuels. Le cas du couvent Sainte-Émélie a également fait ressortir un autre enjeu important pour le CPM, soit celui de la bonne concertation et de la bonne planification en amont dans les projets en patrimoine.



Concertation et planification dans les projets en patrimoine

Le deuxième constat qui se dégage à la lecture des avis produits en 2022 est celui de l'importance de la planification et de la concertation en amont dans les projets touchant à des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Il en est particulièrement ainsi pour les projets qui concernent des sites d'envergure, à qui favorisent la réalisation et la mise en œuvre de plans directeurs.

Concertation

La question de la bonne concertation entre les différents acteurs impliqués dans un projet touchant à un bien patrimonial est, selon le CPM, très importante. Un bon exemple pourrait être celui du projet d’aménagement du parc Lucia-Kowaluk (en bas), dans l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L’année 2022 a été marquée par le passage à deux reprises de ce projet d’aménagement, portant le total à quatre depuis 2021. L’aménagement de ce parc, situé dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal, découle du démantèlement de l’échangeur du Parc/des Pins en 2005 et du réaménagement de ses abords, s’agissant d’une portion d’îlot ayant retrouvé sa forme urbaine à ce moment. Connu depuis ce démantèlement sous le nom usuel de « parc Léo-Pariseau », le site a changé de nom en 2020 afin de rendre hommage à la militante Lucia Kowaluk qui a longtemps œuvré dans le secteur de Milton-Parc.

La question de la concertation est dans les fondements mêmes de ce projet, ce dernier ayant été amorcé par l’Arrondissement avec des questionnaires proposés aux citoyens afin de mettre en lumière leurs attentes et besoins par rapport à ce nouvel espace. Elle souligne également la vie et l’œuvre de Lucia Kowaluk, pour qui la mobilisation et la concertation citoyenne était si importante. La richesse du projet repose en partie sur la concertation des différents intervenants dans le dossier, relevant au passage la complexité qu’est le fait d’aménager dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal. S’étant adjoints la collaboration de professionnels de l’externe et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, les requérants ont également su ancrer ce nouvel aménagement dans les principes déjà existants pour le site patrimonial.

[Voyez ici](#) le projet de réaménagement du parc Lucia-Kowaluk.



Le parc Lucia-Kowaluk offre une vue imprenable sur le Mont-Royal.

Une bonne concertation peut également se poursuivre dans le temps, tel que l’a montré en 2022 le cas de la **Maison Robert-Bélanger**, une maison patrimoniale citée et située dans l’arrondissement de Saint-Laurent. Si le CPM avait vu le projet de requalification de ce bâtiment en 2019, il a été sollicité pour émettre un avis quant à la localisation d’une œuvre d’art public sur le site de cette demeure construite entre 1803 et 1906. Estimant que le positionnement initialement prévu pour l’œuvre d’art ne rendait pas justice à la qualité de la mise en valeur du bâtiment et du site, il a recommandé de la déplacer. Bien que son mandat ne concerne pas le choix de l’œuvre d’art retenue, le CPM a toutefois souhaité souligner son appréciation de cette dernière, le contraste qu’elle apporte entre sa modernité et le bâtiment patrimonial ainsi que l’idée de mouvement, qui lui rappelle que le patrimoine ne doit pas être figé dans le temps. C’est ainsi qu’un travail de concertation, même à un stade de planification et de réalisation plus avancé, peut aider à bonifier les projets.

Planification

La planification en amont est également une pratique opportune selon le CPM, qui invite les services et Arrondissements à lui présenter des projets aussi tôt que possible de manière à détailler des interrogations et intentions et de recevoir à l’étape de conception préliminaires des commentaires et recommandations. Quelques projets ont été présentés au CPM suivant cette formule en 2022, ces derniers étant de grands projets dont les échéanciers sont plus longs.

Plans directeurs

C’est ainsi que le CPM accorde beaucoup d’importance à la réalisation de plans directeurs d’aménagement dans les premières étapes d’un projet, permettant d’avoir un portrait d’ensemble du projet à réaliser, d’assurer la cohérence dans ce dernier et afin d’éviter les travaux à la pièce.

En 2022, le comité mixte a pu étudier et commenter le projet de **Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure**, adopté en mars 2023. Dans son avis, le comité mixte recommande de dresser un plan stratégique priorisant les actions encadrées par la Ville et relatives, notamment, à la question de la protection et à la mise en valeur du patrimoine; un enjeu qu’il dit juger fondamental en regard du développement du territoire. Il a également recommandé, dans cet avis, de définir plus clairement la notion de patrimoine naturel riverain et aquatique et d’identifier les composantes d’intérêt qui s’y rattachent.

Stratégies de communication

Le projet de l’avenue des Pins amène le CPM à poser un dernier constat sur l’année 2022, soit celui de l’importance de la documentation et de la transmission des connaissances, même celles acquises durant l’élaboration des projets. Le patrimoine est l’affaire de tous, une richesse collective à laquelle les citoyens doivent avoir accès.

Le CPM encourage la Ville et ses gestionnaires de projet à documenter autant que possible l’élaboration des travaux en lien avec le patrimoine et à communiquer aux citoyens la nature des travaux – par l’utilisation d’illustrations sur les clôtures de chantier, par exemple.

Il croit également pertinent d’utiliser diverses stratégies de communication pour transmettre l’information aux citoyens, allant des stèles interprétatives de l’avenue des Pins aux baladodiffusions.



Travaux aux infrastructures - bonification de l'espace public et mise en valeur du patrimoine

Le CPM a remarqué en 2022 une tendance positive de la Ville qui est de profiter de la réalisation de travaux majeurs aux infrastructures pour procéder à une bonification de l’espace public et une meilleure mise en valeur des biens patrimoniaux. En 2022, ce fut notamment le cas du projet d’ajout d’un parcours d’interprétation historique le long de l’avenue des Pins en voie d’être réaménagée. Il a été établi que le parcours comprendrait 13 stations touchant chacune une thématique différente, allant de l’occupation des Premières nations jusqu’à la fin du 20e siècle.

Le projet de réaménagement du boulevard De Maisonneuve Est, plus précisément entre les rues Saint-Denis et Berri, est également l’un de ces projets. Des bonifications sont effectuées dans la foulée de travaux de réfection à la membrane d’étanchéité de la station Berri-UQAM. Un avis du CPM était obligatoire dans cette situation comme ce tronçon est situé dans l’aire de protection du clocher de l’Église-de-Saint-Jacques et de son Transept sud; deux immeubles patrimoniaux classés dans la foulée de la fondation et de la construction de l’UQAM.

Le CPM recommande à la Ville de poursuivre cet effort et de saisir l’opportunité que représentent les travaux majeurs aux infrastructures afin de bonifier l’espace public et de mieux mettre en valeur le patrimoine qui l’habite.



ANNEXE



ANNEXE

Liste des avis et commentaires produits par le CPM et le comité mixte en 2022

Projet	Nature du projet	Type d’avis		Statut	Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte		
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville					
2547-2549, boulevard Gouin Est	Démolition d'un bâtiment résidentiel	Avis (A22-AC-01)		Public ¹¹	Situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (LPC ¹²)
Centre culturel et communautaire Cartierville / résidence des Soeurs de la Providence 12225, rue Grenet	Modification de l'affectation au sol inscrite au Plan d'urbanisme pour permettre l'aménagement du Centre culturel et communautaire Cartierville		Avis (AC22-AC-01)	Public	Grande propriété à caractère institutionnel (Schéma ¹³)
1947, boulevard Gouin Est	Agrandissement de la maison François-Dagenais Père, un bâtiment résidentiel	Avis (A22-AC-02)		Public	Situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (LPC)
9040, boulevard Gouin Ouest	Projet de construction d'un bâtiment résidentiel	Commentaire		Non public	Situé dans l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand
Maison Mary-Dorothy-Molson 9095, boulevard Gouin Ouest	Réfection des ouvrages de maçonnerie dans les limites de la propriété	Commentaire		Non public	Immeuble patrimonial cité
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce					
Ancien théâtre Empress 5550-5560, rue Sherbrooke Ouest	Modification au Plan d'urbanisme afin d'augmenter la hauteur en étages autorisé dans un nouveau secteur de la rue Sherbrooke O.		Avis préliminaire (AC22-CDNNDG-01)	Non public	Associé à Emmanuel Biffa, personnage historique national du Canada Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU ¹⁴)
Arrondissement de LaSalle					
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, avenue Strathyre	Projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle en nouveau centre culturel	Avis (A22-LAS-01)		Public	Immeuble patrimonial cité (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU) Situé à proximité d'un immeuble patrimonial classé

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Statut	Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte		
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal					
Parc Lucia-Kowaluk	Aménagement du parc	Avis préliminaire (A22-PMR-01)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
		Avis (A22-PMR-02)		Public	
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve					
Couvent Sainte-Émélie	Transformation de l'ancien couvent à des fins résidentielles et communautaires et construction de nouveaux bâtiments sur le site		Avis (AC21-MHM-01)	Public	Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
4837, rue Adam					Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles					
Projet de redéveloppement visant l'augmentation de la densité du secteur 20-04	Démolition de sept bâtiments, remembrement de lots et construction de nouveaux bâtiments à vocation résidentielle et commerciale		Avis AC22-RDPPAT-01)	Public	Situés dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles					Situés dans un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel (PU)
Arrondissement de Saint-Laurent					
Maison Robert-Bélanger	Implantation d'une oeuvre d'art public sur le terrain de la maison Robert-Bélanger	Avis (A22-SL-01)		Public	Immeuble patrimonial cité (LPC)
3900, chemin du Bois-Franc					
Arrondissement de Ville-Marie					
Secteur de la plaine des Jeux	Réaménagement du secteur de la plaine des Jeux du parc Jean-Drapeau, dont la démolition partielle et la reconstruction du chalet	Avis (A22-VM-01)		Public	Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (LPC)
Parc Jean-Drapeau					
2050, rue Stanley	Projet de démolition et remplacement de la tour de l'Armée du Salut	Avis (A22-VM-02)		Non Public	Située dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
					Immeuble situé dans à l'intérieur des aires de protection suivantes (LPC) : - Édifice du Mount Royal Club (immeuble classé en 1975) - Édifice du Mount Stephen Club (immeuble classé en 1975) - La Maison-Alcan (immeuble classé en 2017, prise d'effet en 2015)

Projet	Nature du projet	Type d’avis		Statut	Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte		
Étangs de la grande poudrière Parc Jean-Drapeau	Restauration et réhabilitation du secteur des étangs, incluant les ponts et les ouvrages maçonnés	Avis préliminaire (A22-VM-03)		Non public	Situés dans le site patrimonial cité de l’Île-Sainte-Hélène (LPC)
Secteur du mont Boullé Parc Jean-Drapeau	Restauration écologique et réfection des aménagements du secteur du mont Boullé	Avis préliminaire (A22-VM-04)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité de l’Île-Sainte-Hélène (LPC)
CRCHUM 900, rue Saint-Denis	Projet de transformation des équipements mécaniques au toit du CRCHUM		Avis (AC22-VM-01)	Non public	Aucune, le projet a été vu en vertu du règlement établissant le CHUM et le CRCHUM aux portes du Vieux-Montréal.
1670, rue Notre-Dame Est Brasserie Molson	Commentaire sur le processus de requalification du site de la brasserie Molson et invitation à collaborer	Commentaire		Non public	Aucune
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension					
7501-7509, boulevard Saint-Laurent	Projet de démolition et de remplacement du 7501-7509, boulevard Saint-Laurent		Avis (AC22-VSMPE-01)	Public	Bâtiment inscrit à la liste des bâtiments d’intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle (PU)
Services centraux					
Sentier de l'escalier Camillien-Houde	Projet de réfection et de prolongement de l'escalier Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal	Avis préliminaire (A22-SC-01)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
		Avis (A22-SC-03) (partie basse)		Public	
Rue Peel	Projet de réaménagement de la rue Peel – tronçon entre la rue Sherbrooke Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest	Avis préliminaire (A22-SC-02)		Non public	Le tronçon traverse le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC)
		Avis (A22-SC-08)		Non public	Située dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
204-206, place d'Youville	Projet d'ajout d'une terrasse sur le toit, visible de la voie publique et d'un site patrimonial	Avis (A22-SC-04)		Public	Situé dans le site patrimonial classé du Lieu de fondation de Montréal (LPC) Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC)

Projet	Nature du projet	Type d’avis		Statut	Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte		
Avenue des Pins	Ajout d'un parcours d'interprétation historique le long de l'avenue des Pins	Avis (A22-SC-05)		Public	Située dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
393, rue Saint-Paul Est	Ajout d'un étage et réaménagement pour en faire une résidence	Avis (A22-SC-06)		Non public	Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC)
Parc La Fontaine	Réaménagement de multiples ouvrages de maçonnerie au parc La Fontaine incluant l'allée Royale et le belvédère Léo-Ayotte.	Avis (A21-SC-07)		Non public	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Planification du secteur Bridge-Bonaventure	Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure et modifications au Plan d'urbanisme.		Avis préliminaire (AC22-SC-01)	Non Public	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, un ensemble industriel d'intérêt et des sites archéologiques recensés (PU) Habitat-67 (immeuble patrimonial cité et classé) (LPC)
			Avis (AC22-SC-02)	Public	Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC) Situé dans le Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine (fédéral) Situé dans le Lieu historique national du Canada du Complexe-Manufacturier-du-Canal-de-Lachine (fédéral)
Boulevard De Maisonneuve	Réaménagement du boulevard De Maisonneuve – Tronçon entre les rues Berri et Saint-Denis.	Avis (A22-SC-09)		Non public	Situé dans l'aire de protection de l'immeuble patrimonial classé Le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (LPC)
Passage piéton sous le chemin Olmstead	Restauration du passage piéton situé sous le chemin Olmsted dans le parc du Mont-Royal	Avis préliminaire (A22-SC-10)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Parc Jeanne-Mance Pataugeoire, chalet, axe Rachel	Projet de mise à niveau de la pataugeoire et du chalet et réaménagement de l’axe monumental de la rue Rachel	Avis préliminaire (A22-SC-11)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Parc du Mont-Royal Flanc sud-ouest et entrées Cedar	Réaménagement du flanc sud-ouest et des entrées Cedar	Avis préliminaire (A22-SC-12)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire les sommets et Les flancs du mont Royal

Projet	Nature du projet	Type d’avis		Statut	Principales reconnaissances patrimoniales
		CPM	Comité mixte		
Intersection des rues McGill et de la Commune	Projet de sécurisation pour les modes actifs à l'intersection de ces deux rues	Avis (A22-SC-13)		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Boulevard De Maisonneuve, rue Berri et abords de la place Émilie-Gamelin	Réaménagement de la rue Berri, entre les rues Ontario et Sainte-Catherine, du boulevard de Maisonneuve, entre les rues Berri et Saint-Christophe, ainsi que du coin nord-ouest de la place Émilie-Gamelin.	Avis préliminaire (A22-SC-14)		Non public	Situés dans l'aire de protection de l'immeuble patrimonial classé Le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (LPC)
Parc Jeanne-Mance	Présentation du Plan directeur de la côte Placide (flanc est du mont Royal) et du parc Jeanne-Mance	Avis préliminaire (A22-SC-15)		Non Public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Station de pompage McTavish (phase 2) 815-855, avenue du Docteur-Penfield	Mise à niveau des équipements de pompage, travaux d'aménagement paysager et interventions sur l'intérieur et l'extérieur du bâtiment	Avis préliminaire (A22-SC-16)		Non public	Située dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Parc du Mont-Royal	Projet de fermeture et de revégétalisation des sentiers informels du Mont-Royal	Commentaire		Non public	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Maison Mary-Dorothy-Molson	Projet de restauration des murs de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest	Commentaire		Non public	Immeuble patrimonial cité (LPC)

Crédits photographiques

Couverture	Vieux-Montréal - Basilique Notre-Dame © Laurène Tinel - Tourisme Montréal
p. 7	Marché Bonsecours © Alexandre Choquette - Tourisme Montréal
p. 13	Square Phillips © Jean-François Savaria - Tourisme Montréal
p. 15 (toutes)	Évènement 20e anniversaire du CPM © Bianca Diorio - Ville de Montréal
p. 23	Vieux Montréal © Freddy Arciniegas - Arcpixel - Tourisme Montréal
p. 25 (haut)	Parc du Mont-Royal - Lac aux Castors et Centre-ville © Photo Hélico Inc. - Tourisme Montréal
p. 25 (bas)	Parc Jean-Drapeau - Biosphère, Musée de l'Environnement © Alexandre Choquette - Tourisme Montréal
p. 28	204, place d'Youville © Arnaud Dufort
p. 31	Terrasses Roy © Tourisme Montréal - Madore - Daphné Caron
p. 33 (haut)	Chalet de la plaine des Jeux © Jean-François Rodrigue, Ministère de la Culture et des Communications
p. 33 (bas)	Maison François-Dagenais père © Denis Tremblay
p. 34 (toutes)	Couvent Sainte-Émélie © Julie St-Onge
p. 35 (haut)	Vue du mont Royal à partir du parc Lucia-Kowaluk © Arnaud Dufort
p. 35 (bas)	Parc Lucia-Kowaluk en cours de réaménagement © Arnaud Dufort
p. 36	Avenue des Pins © Arnaud Dufort
p. 39	Édifice Sun Life © Damien Ligiardi

